



Je vous apporte le salut fraternel de la Fédération Nationale de l'Action Sociale.

Avec la Confédération, la Fédération de l'Enseignement et de la Culture, la Fédération des Employés et Cadres, la Fédération des Services Publics et de Santé et la Fédération de l'Administration Générale de l'État, nous continuons de nous engager dans ce juste combat, ni discriminant, ni réactionnaire comme certains, une minorité, ont pu l'écrire ou le faire circuler sur les réseaux sociaux.

Nous ne répondons pas aux provocations de tout genre qui tente de diviser les salariés entre eux et les professionnels avec les familles.

Et nos revendications seront à nouveaux portées, dans l'unité avec la FSU, la CGT et SUD-éducation, dès la semaine prochaine, le 1<sup>er</sup> février.

Nous répondons à un constat sans appel, 50 000 solutions, comme l'a prôné le Président de la République début 2023, ce n'est pas des moyens à la hauteur des besoins pour les enfants, adolescents et adultes handicapés et ce que leurs familles attendent.

Mais nous savons que dans cette économie de guerre et d'austérité qui nous est imposée, l'objectif c'est bien de renforcer l'exploitation de ceux qui vendent leurs forces de travail.

Et demain, ce seront les travailleurs handicapés que l'on veut faire définitivement sortir des ESAT.

Ces mêmes travailleurs, qui à l'ESAT des 4 Vents à Noirmoutier, nous accueillent, nous, valides, dans un établissement de vacances. Et dans ce lieu, contrairement à ce que certains prônent, l'inclusion c'est dans un sens inversé, nous y venons. Ainsi ce lieu institutionnel, cette institution non-discriminante, ne devrait plus exister ?

Comme professionnels et travailleurs sociaux, nous savons qu'il n'y a pas un type de réponse possible mais une multitude, et que pour cela, il faut des moyens à la hauteur des besoins.

Ils veulent en finir définitivement avec nos assurances sociales collectives.

Ce gouvernement continue, comme les précédents, de s'attaquer à notre salaire différé, en continuant de vider les caisses de notre Sécurité Sociale, ce que nous mettons de côté pour nous couvrir en cas de maladie, d'accident de chômage et pour FORCE OUVRIERE, le handicap en fait partie, on tente d'en finir avec les moyens existants qui financent une grande partie de nos établissements Sociaux et Médico-sociaux.

Dans le pays des Lumières, dans cette République qui prône sur ses frontons la liberté, l'égalité, la fraternité et pour nous la laïcité, nous portons un mandat clair, contre la mise en œuvre de mesures qui ne vont qu'aggraver la situation, déjà catastrophique, de l'inclusion forcée.

Le manque de moyens médico-sociaux (éducation spéciale, rééducation, soins) et de professionnels qualifiés, participent de l'aggravation des conditions de travail.

Ce manque de moyens va à l'encontre de la nécessaire égalité des droits et des missions de service public indispensables pour des milliers d'enfants et leurs familles qui se trouvent sans prises en charges dans les structures spécialisées adaptées et même dans l'inclusion scolaire.

Notre combat n'est pas nouveau comme nos revendications. Suite à la Loi Montchamp de 2005, nous réclamions un statut pour tous les personnels et nous opposions au démantèlement de l'enseignement spécialisé. Nous nous étions mobilisés en ce sens en juin 2021 avec toutes les fédérations FO concernées.

En toute cohérence, nous avons déclaré notre opposition au rapport Piveteau présenté lors de la conférence des métiers du travail social en 2022 qui prônait la « société inclusive ». Nous nous opposons au rapport de l'ONU de Catalina DEVANDAS-AGUILAR pour qui, « la société inclusive passe par la fermeture des établissements où viennent les personnes handicapées ».

Ainsi, nous ne pouvons qu'être opposés à L'Acte II de l'École Inclusive.

Le Président de la République y préconise, entre autres, la fermeture des établissements médico-sociaux qui seraient dissouts dans les établissements scolaires. Il remet en cause le nombre d'Accompagnant des Élèves en Situation d'Handicap (AESH) selon lui trop élevé ainsi que leurs missions.

Ce projet veut regrouper les métiers d'AESH et d'Assistant d'éducation (AED) et ainsi créer le métier d'Accompagnant à la Réussite Educative (ARE), salariés multitâches qui effectueraient à la fois de la surveillance, de l'aide aux devoirs, du périscolaire, et ne serait plus seulement affectés aux élèves.

Il vise à instaurer le pôle d'appui à la scolarité (PAS) qui prévoit de supprimer la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH), service indépendant, lieu d'évaluation des besoins et d'orientation, composés de professionnels. Et même si le conseil constitutionnel a retoqué le PAS, nous savons que le gouvernement a décidé de déposer un décret pour permettre sa mise en œuvre.

Alors en cette journée de mobilisation, nous tenons à réaffirmer qu'une scolarisation adaptée, que l'inclusion, ne pourra se faire sans :

- **Le retrait de l'Acte 2 de l'école inclusive ;**
- **La création d'un véritable statut pour les AESH et AED avec une rémunération à la hauteur des missions exercées ;**
- **L'abandon des Pôles Inclusifs Accompagnement Localisés (PIAL) ;**
- **La création massive de postes de personnels qualifiés et diplômés dans les établissements spécialisés, sociaux et médico-sociaux** (enseignants, éducateurs spécialisés, animateurs et personnel de santé) ;
- **L'annulation des suppressions de postes, l'arrêt immédiat des fermetures ou démantèlement d'établissements et de structures, de services, de classes** (SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté), INJ (Instituts Nationaux de Jeunes Sourds et de Jeunes Aveugles) ...) et en conséquence, **le maintien et la création de toutes les places nécessaires ;**
- **L'abrogation des lois et réformes attentatoires aux droits fondamentaux et aux valeurs républicaines** : loi NOTRe, loi Santé, lois Peillon et Blanquer, projet de décret coopération, casse du service public et du code du travail... ;
- **La défense et le rétablissement des formations spécialisées** (rétablissement des options de la formation des enseignants spécialisés, diplômes d'État du médico-social) ;
- **Le respect des statuts, des missions et des conventions collectives des personnels ;**
- **L'abandon définitif de l'instauration du pôle d'appui à la scolarité (PAS) ;**
- **L'augmentation générale des salaires ;**
- **Le maintien et l'amélioration des CCN.**

Paris, le 25 janvier 2024

Intervention Pascal Corbex,  
Secrétaire Général de la FNAS FO